

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**Titre : Utilisation de bois local pour les équipements du Parc national et caractérisation de sa récolte**

**N° action : 32**

**Référence aux critères de la grille d'évaluation :**

- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2 Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

**Description de l'action :**

**- Contexte :**

Si l'utilisation de bois local dans les aménagements (mobilier, signalétique, panneaux didactiques, jeux, etc.) du Parc national semble évidente, elle est parfois complexe à mettre en œuvre pour les pouvoirs adjudicateurs. En effet, ceux-ci ne sont pas toujours au fait des clauses à insérer dans leurs cahiers des charges ou des prestataires potentiels à contacter. De même, il n'existe pas de catalogue inventoriant et caractérisant les différentes entreprises du bois présentes sur le territoire, or un tel outil permettrait de favoriser le recours à leurs services.

Enfin, une meilleure caractérisation des infrastructures de récolte de bois (chemins accessibles aux grumiers, voie de desserte, zones de stockage, aires de retournement, ...) dans les massifs forestiers du territoire permettrait, d'une part, d'identifier d'éventuels manques et, d'autre part, d'éviter la dégradation de zones sensibles. Enfin, une meilleure organisation de la récolte de bois participera également à une plus grande réactivité en cas de crise sanitaire, tempête, incendies...

**- Objectifs :**

- 1. Promouvoir un "réflexe bois local" parmi les pouvoirs adjudicateurs du Parc National et leur apporter un soutien et une expertise pour inclure du bois local dans leurs appels d'offres.
- 2. Favoriser le recours aux entreprises locales fournissant / travaillant le bois.

**- Méthodologie (déroulé, approche, moyens utilisés) :**

**A) Favoriser le bois local**

- 1. Etude de faisabilité préalable

Inventaire et caractérisation (type d'activité, services, produits, ...) des entreprises de la filière bois présentes dans les communes du Parc National.

Pour un marché donné, L'Office analyse la pertinence du choix du bois parmi les disponibilités locales en fonction de l'application souhaitée et si la mise en œuvre envisagée correspond bien aux règles de l'art.

- 2. Rédaction des clauses relatives au bois

Si le bois s'avère pertinent, l'Office guide le pouvoir adjudicateur dans la rédaction des clauses techniques relatives au bois afin de s'assurer que les produits demandés soient conformes aux règles de l'art.

### 3. Analyse des offres reçues

Une fois les offres reçues, le pouvoir adjudicateur peut solliciter l'Office afin de s'assurer que les solutions proposées sont bien conformes aux exigences du cahier des charges.

### ***B) Caractériser des conditions de récolte locales***

1. Inventaire des infrastructures de récolte existantes et de leur état (voies de dessertes, aires de stockage, zones de retournement, franchissement de cours d'eaux)

2. Analyse du besoin supplémentaire éventuel pour une récolte optimale, tant du point de vue de la réactivité de l'efficacité économique que de la préservation du sol et des milieux forestiers.

#### **- Localisation :**

Forêts sur le territoire du PNVS

#### **- Public(s) ciblé(s) :**

Les pouvoirs adjudicateurs impliqués dans le choix et la commande des équipements mis en place au sein du Parc national

Les propriétaires forestiers